

■ RÉFÉRENCE DE VÉGÉTAUX POUR UNE HAIE DE TYPE CHAMPÊTRE
ET ARBRES DE HAUT JET



Pommier sauvage



Poirier sauvage



Cerisier



Prunier



Chêne pédonculé



Érable champêtre



Charme commun



Frêne commun



Sorbier des oiseleurs



Nerprun purgatif



Aulne commun



Aubépine à deux style



Fusain d'Europe



Bourdaie



Groseillier à fleurs



Charme



Merisier



Églantier commun



Chèvrefeuille des bois



Genêt à balais



Troène commun



Prunellier



Cornouiller sanguin



Néflier commun



Groseillier noir



Noisetier commun



Viorne obier



Cornouiller mâle

■ COVISIBILITÉ AVEC UN MONUMENT HISTORIQUE OU AVEC UN SITE

L'analyse menée au sein de l'état initial a relevée des sensibilités pour 10 monuments historiques (sur 55 recensés toutes aires confondues). Par ailleurs, aucun site inscrit ou classé n'a été identifié et 4 Sites Patrimonial Remarquable (SPR) ont été recensés au sein de l'aire éloignée et rapprochée avec une sensibilité qualifiée de très faible à modéré. Par ailleurs, les deux sites UNESCO présent sur le territoire d'étude ne présente pas de sensibilité vis-à-vis du projet éolien.

Les photomontages réalisés confirment que l'impact du parc éolien sur les édifices et sites protégés restera globalement très faible à modéré. Sur les 17 photomontages illustrant les sensibilités patrimoniales de l'ensemble du territoire d'étude, 7 présentent un impact nul, 5 un impact très faible, 3 présentent un impact faible et seulement 2 modérés. Il s'agit de la covisibilité avec le château de Melzeard ainsi que les abords de l'église Saint-Sulpice.

Ces éléments montrent ainsi que les mesures prises en amont (**mesures M1 et M2**) ont déjà permis de réduire significativement l'impact du projet des Genêts.

3 . SYNTHÈSE DES MESURES

Numéro de la mesure	Nature de la mesure	Nom de la mesure	Objectif	Participation de la société Volkswind à la réalisation de la mesure (H.T)
M1	Évitement	Choix du site d'implantation	Éviter le mitage et favoriser la meilleure intégration du parc éolien dans un territoire donné	-
M2	Évitement	Choix de la géométrie de l'implantation	Favoriser une meilleure lisibilité du parc éolien	-
M3	Accompagnement	Intégration paysagère du poste de livraison	Intégration paysagère du poste de livraison avec un bardage bois vertical	15 000,00 €
M4	Réduction/ accompagnement	Plantation de haies champêtre	Réduire la visibilité du projet éolien depuis les habitations et Accompagner l'insertion du projet éolien depuis les secteurs habités	9 000,00 €
M5	Réduction/ accompagnement	Plantation de haies d'arbres de hauts jets	Réduire la visibilité du projet éolien depuis les habitations et Accompagner l'insertion du projet éolien depuis les secteurs habités	22 500,00 €
M6	Réduction/ accompagnement	Plantation de haies champêtre	Réduire la visibilité du projet éolien depuis les habitations et Accompagner l'insertion du projet éolien depuis les secteurs habités	9 000,00 €
Total (H.T)				49 000,00 €

Figure 114 : Tableau récapitulatif des mesures proposées pour le projet de la Ferme éolienne des Genêts

FIGURE 116 : CARTE DE SYNTHÈSE DES IMPACTS 2/3

PROJET ÉOLIEN
DES GENÈTS

-  Éolienne projetée
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée

Zone de visibilité théorique (ZVI)

-  Secteur hors ZVI
 -  Secteur en ZVI
- Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de la sensibilité paysagère

-  Très faible
-  Faible
-  Modérée
-  Forte
-  Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

-  Perception des vallées
-  Perception depuis les axes routiers
-  Perception depuis les sentiers de randonnées
-  Perception depuis un secteur habité
-  Covisibilité avec une silhouette de bourg ou un édifice protégé
-  Effet cumulé avec un autre parc éolien
-  Visibilité depuis un monument historique
-  Visibilité depuis un site patrimonial remarquable

À noter que les éléments en dehors de l'aire d'étude rapprochée seront analysés dans les chapitres dédiés

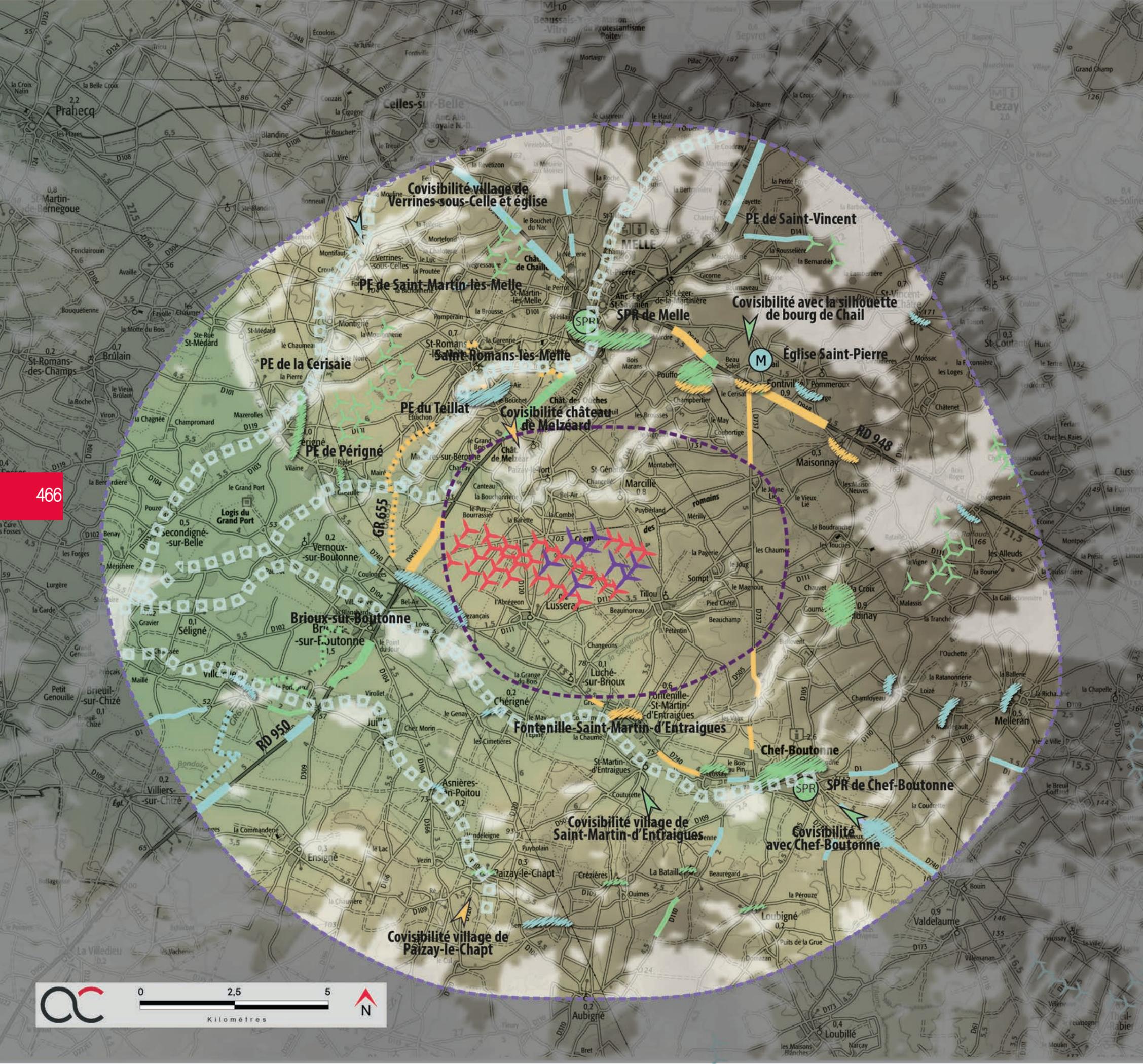


FIGURE 117 : CARTE DE SYNTHÈSE DES IMPACTS 3/3

PROJET ÉOLIEN
DES GENÈTS

 Éolienne projetée
 Aire immédiate

Zone de visibilité théorique (ZVI)

 Secteur hors ZVI
 Secteur en ZVI

Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de la sensibilité paysagère

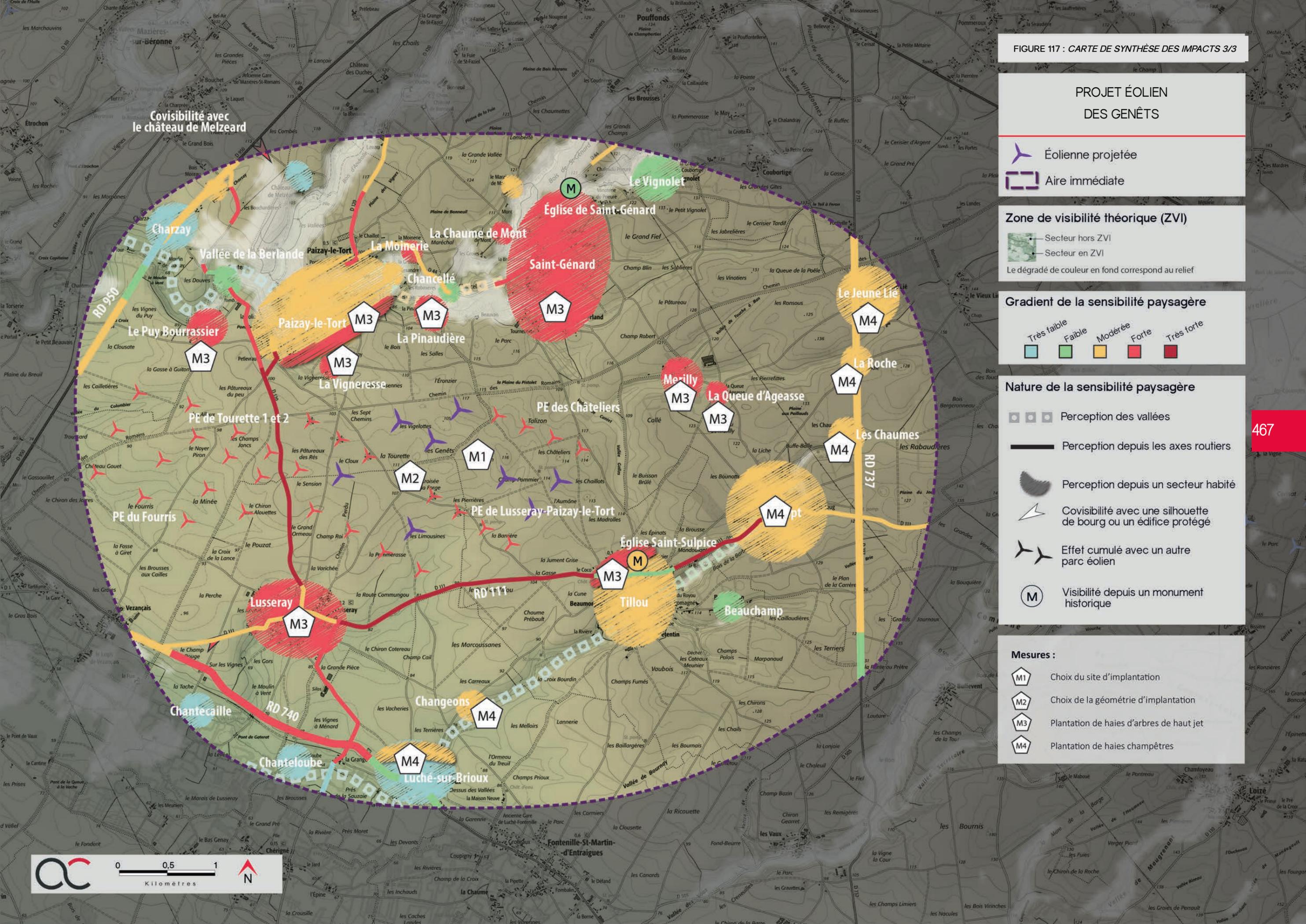
 Très faible
 Faible
 Modérée
 Forte
 Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

 Perception des vallées
 Perception depuis les axes routiers
 Perception depuis un secteur habité
 Covisibilité avec une silhouette de bourg ou un édifice protégé
 Effet cumulé avec un autre parc éolien
 Visibilité depuis un monument historique

Mesures :

 M1 Choix du site d'implantation
 M2 Choix de la géométrie d'implantation
 M3 Plantation de haies d'arbres de haut jet
 M4 Plantation de haies champêtres





L . CONCLUSION

Dans un premier temps, l'état initial a mis en exergue les sensibilités paysagères spécifiques de ce territoire :

- Un paysage caractérisé par les plaines vallonnée et/ou boisées, présentant des caractéristiques favorables à l'accueil de projets éoliens en raison des nombreux masques visuels qui le constituent ;
- Un paysage au caractère éolien affirmé, avec 19 parcs recensés (existant, accordé et en instruction). Implantés principalement à l'est du projet, ils respectent des interdistances suffisantes avec le projet pour limiter les risques d'effets cumulés. De plus le projet s'inscrit dans un ensemble éolien existant réduisant les phénomènes de mitage et d'étalement sur l'horizon.
- Un maillage routier où les perceptions visuelles sont rythmées par la végétation et la densité de la trame bâtie, alternant entre perceptions ouvertes et perceptions fermées.
- Des fenêtres de visibilité ou de covisibilité potentielles avec des monuments historiques ou des sites protégés dont la sensibilité a été jugée de très faible à très forte :
 - > Église Saint-Radegonde
 - > Église Saint-Pierre à Chail
 - > Église Saint-Maixent
 - > Église de Loizé
 - > Croix de cimetière à Prahecq
 - > Château de Melzéard
 - > Château de Saveille
 - > Église Saint-Génard
 - > Église de Secondigné-sur-Belle
 - > Église Saint-Sulpice
- En raison de la multiplicité des lieux de vie sur le territoire d'étude, des sensibilités majeures (modérée et forte) ont été relevées dans les aires rapprochée et immédiate, notamment pour les bourgs, hameaux et habitats isolés suivants (sans ordre de priorité) :
 - > Paizay-le-Chapt
 - > Merilly
 - > Pouffonds
 - > La queue d'Ageasse
 - > Chail
 - > Le Jeune Lié
 - > Maisonnay
 - > La Roche
 - > Alloinay
 - > Les Chaumes
 - > Fontenil-St-Martin-d'Entraigues
 - > Sompt
 - > Paizay-le-Tort
 - > Tillou
 - > le Puy Bourrassier
 - > Changeons
 - > la Vignerresse
 - > Luché-sur-Brioux
 - > La Pinaudière
 - > Lusseray
 - > Saint-Génard

Puis, l'analyse des impacts a permis d'évaluer l'effet du projet des Genêts sur ces sensibilités paysagères spécifiques du territoire de l'étude.

- Une implantation qui respecte un rapport d'échelle cohérent avec les structures paysagères en place et les autres parcs éoliens depuis la majorité du territoire de l'aire d'étude, et notamment depuis les différents points de vue.
- Le projet sera finalement peu prégnant dans le paysage, toutes aires confondues. Sa faible emprise visuelle, sa lisibilité et les filtres existants (relief, trames végétale et bâtie) limitent son aire de visibilité tout en facilitant son insertion visuelle depuis les séquences ouvertes. Le projet constitue une densification du paysage éolien actuel, sans générer d'effets cumulés importants avec les autres parcs éoliens (existants ou en projet) et sans effet de saturation notable.
- Depuis les principaux axes de communication qui traversent l'aire d'étude, les vues en direction du projet des Genêts alterneront entre des séquences ouvertes et des séquences fermées voire tronquées. Du fait de l'existence préalable du motif éolien la prégnance des éoliennes du projet est fréquemment atténuée. Il y a un renforcement du motif éolien pour les automobilistes dont les perceptions restent toutefois dynamiques (vue brève et en mouvement).
- L'étude des impacts a permis de mesurer l'impact du projet dans les visibilité et covisibilités pressenties lors de l'état initial. Sur les monuments historiques et les sites identifiés comme sensibles en partie I, seulement 2 monuments historiques présentent une séquence de visibilité relativement impactante avec le projet éolien. Les photomontages présentant la covisibilité avec le château de Melzéard et de l'église Saint-Sulpice montrent que le projet des Genêts a un impact modéré sur ces monuments.
- L'enjeu de la perception du projet éolien depuis les lieux d'habitation a été identifié comme un des enjeux majeurs lors de l'analyse de l'état initial. Les photomontages réalisés font état d'impacts paysagers très faibles à modérés dans l'aire rapprochée et très faibles à forts dans l'aire immédiate. Ainsi, les bourgs et les villages les plus sensibles en raison de la visibilité du projet éolien depuis les franges bâties (impacts forts) sont entre autres : Lusseray, le Puy-Bourrassier, la Vignerresse, la pinaudière, Paizay-le-Tort, Saint-Génard et Merilly. D'autre part, 3 situations de covisibilité significative avec la silhouette du bourg de Lusseray identifiées dans l'état initial, a été confirmée avec un impact fort. Afin de réduire l'impact du projet sur ces zones d'habitats des haies d'arbres de hauts jet ou des haies champêtre seront proposées aux habitants de ces lieux identifiés comme sensible vis-à-vis du projet des Genêts (Impacts modérés à forts).

Conformément au Guide de l'étude d'impact, 2020 : «L'étude d'impact pour ce qui relève du paysage et du patrimoine doit répondre aux trois objectifs d'une étude d'impact et montrer les réponses apportées :

1) préserver le paysage et le patrimoine ;

2) faire évoluer le projet dans le sens d'une qualité paysagère et d'une réduction des impacts ;

3) informer le public»

Ainsi, des dispositions ont été prises dès les premières phases du développement du projet afin de proposer un site et une implantation garante d'une insertion visuelle optimale. De plus, suite à l'analyse des impacts du projet, différentes mesures sont proposées afin de les atténuer, notamment dans l'aire d'étude immédiate pour les franges de bourg ou hameaux les plus impactés.